

Jours fériés chez Carrefour Market

La CFDT - Carrefour Market appelle les salariés à boycotter les jours fériés !



Les militants CFDT - Market lors de la dernière formation nationale.

La rémunération des jours fériés chez Carrefour Market pose problème.

Un salarié TC qui travaille un jour férié effectue 7H30 en plus mais n'est payé que 4H en plus !

Pour bien comprendre le litige, il faut prendre un exemple concret, celui d'un employé avec une base horaire de 37H50. A noter que la règle ci-dessous a été mise en place par la direction et n'a pas été négociée avec les partenaires sociaux. Observons 2 cas de figure :

1) **Il choisit de ne pas travailler le vendredi 11 nov.** (par ex.) alors que le magasin est ouvert toute la journée, il effectue ainsi 4/5 de sa base hebdomadaire sur le reste de la semaine (soit 30H) et il sera rémunéré comme d'habitude, son jour férié est donc payé et chômé... jusque là OK.

2) **Il fait le choix de travailler ce même jour.** Il doit alors effectuer sa base complète sur la semaine (soit 37H50), et son directeur ne le fait travailler que 4H00 sur le férié, il ne sera donc payé que 4H00 au taux contractuel normal (sans majoration) en sus de sa rémunération habituelle... cherchez l'erreur... où sont passées les 3H50 qu'il a effectué en plus sur l'ensemble de la semaine et dont il n'a pas été indemnisé... !!! ???

Lors de la dernière réunion NAO 2016, la CFDT avait demandé une majoration significative (+50 % au lieu) sur la rémunération des jours fériés, ceci afin de compenser le problème de la rémunération des jours fériés travaillés et de revoir les règles de planification horaire. La direction avait accepté le principe d'une négociation et une pre-

mière réunion avait bien eu lieu début avril 2016 mais n'avait aboutie à rien, le problème étant selon la direction trop complexe...

La CFDT a réitéré sa demande lors des négociations 2017 et s'est heurtée à un refus catégorique. La section nationale a donc transmis ce litige au service juridique de la fédération.

En attendant, la CFDT appelle tous les employés de CSF à refuser de venir travailler les jours fériés (il ne peut être fait appel uniquement qu'à des volontaires), jusqu'à ce que la direction entende ses revendications.

